



Si le Gouvernement canadien agréé les conditions de proposer, sur les instructions de votre Note et votre réponse, constituent un accord et devant entrer en vigueur à une date que fixeront les deux Gouvernements.

R. DOUGLAS STUART

L'honorable Lester B. Pearson

The Honourable Lester B. Pearson  
Secretary of State  
for External Affairs  
Ottawa

II

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Canada  
Ministère des Affaires extérieures

OTTAWA, le 17 novembre 1955

W-288, 77 rue Wellington, OTTAWA

No. X-288

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 137, en date du 18 novembre 1955, concernant le déplacement de la partie du pont Roosevelt qui franchit le canal sud de Cornwall. J'ai l'honneur de vous faire connaître que les propositions émises dans votre Note précitée, au Gouvernement canadien, et que votre Note ainsi que la présente réponse constitueront un accord devant entrer en vigueur à une date qui sera fixée ultérieurement, d'un commun accord, par nos deux Gouvernements. Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute

L. B. PEARSON

Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

Son Excellence Monsieur R. Douglas Stuart  
Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique